

"Il y a actuellement 200 postes à pourvoir immédiatement"

Alexa Iafare, porte-parole de la chambre syndicale des ambulanciers à La Réunion, est ambulancière depuis 22 ans. La crise de la profession se situe, selon elle, dans le manque de reconnaissance de ses compétences, les contraintes du métier et les charges qui pèsent sur les chefs d'entreprise, notamment le coût des véhicules sanitaires qui a augmenté de 20%, alors que les tarifs conventionnés stagnent.



Combien d'ambulanciers sont en exercice à La Réunion ?

"Nous sommes 124 entreprises avec un peu moins de 600 professionnels salariés. Notre département est l'un des moins bien dotés : il faudrait 1 200 salariés dans la filière pour faire rouler nos véhicules à 90% de leur capacité contre 60 à 70% actuellement. Plus concrètement, il y a actuellement 200 postes à pourvoir immédiatement à La Réunion, répartis entre les ambulanciers DE et les auxiliaires ambulanciers. Contrairement à la métropole, la moyenne d'âge ici est basse : 30 ans en moyenne. Et le turn-over est identique à celui qu'on constate dans les professions paramédicales : au bout de sept ans, les ambulanciers évoluent vers d'autres métiers du soin ou changent de voie professionnelle. On a chaque année une perte de 20 à 30% de nos effectifs. La crise Covid ne nous a pas aidés : on a perdu une cinquantaine de candidats pour entrer à l'école à cause de l'obligation vaccinale, sans compter les salariés qui se sont mis en arrêt. On a ainsi perdu en très peu de temps 10% de la profession. Ceci étant, on constate tous un absentéisme grandissant et ce n'est pas forcément dû à la crise sanitaire. Pour permettre d'offrir une prestation de qualité, il nous faut de nouveaux ambulanciers.

Pourquoi un tel turn-over ?

Certains partent au bout de quelques mois de travail, parce qu'ils ont été attirés vers ce métier par les téléfilms américains qui donnent une image très éloignée de notre quotidien. Ils s'attendent à faire de la réanimation en permanence et c'est loin d'être le cas, même s'il peut nous arriver d'en faire. On fait de l'accompagnement, du soin, de la surveillance. On est souvent le premier acteur du soin au chevet du patient mais pas forcément pour faire des urgences. Alors un jeune ambulancier qui fait beaucoup de transport de patients chroniques finit par se lasser car ce n'est pas à cela qu'il s'attendait. L'autre problématique de ce métier, c'est qu'il est peu connu et qu'au sein des professions de santé, on n'est pas très valorisés. On est souvent



considérés comme des transporteurs alors que depuis la création du diplôme d'état en 2006, nous sommes des professionnels de santé. Et quand on n'est pas valorisé, on finit par baisser les bras.

Pourtant, la formation des ambulanciers va être allongée de deux mois dès 2023 : quelles sont les compétences qui sont être ajoutées ou renforcées ?

Les ambulanciers pourraient être amenés à exécuter des actes spécialisés comme des électrocardiogrammes. Le but de cette montée en compétences est de pouvoir suppléer l'équipe médicale en cas de besoin. L'ambulancier est déjà amené à prendre en charge des cas compliqués comme un AVC, à intervenir sur un accouchement inopiné, à faire des bilans et transmettre des données pour venir en appui au régulateur. Aujourd'hui, nous sommes clairement les yeux du Samu sur le terrain. Demain, les ambulanciers pourraient, au-delà de faire des bilans, prodiguer des soins qui permettrait de garder les patients soit à domicile soit de les réorienter vers des structures autres que les urgences. Nous allons avoir une montée en compétences sur la digitalisation pour le transfert de données sécurisées comme le prévoit la réforme du transport urgent. Tous les ambulanciers diplômés avant 2020 vont devoir suivre une mise à niveau et ensuite, nous aurons tous sept heures de formation continue obligatoire chaque année.

Ira-t-on vers le développement de transports non sanitaires, comme les taxis conventionnés ?

Il faut bien comprendre que 121 véhicules pour 850 000 habitants, c'est très peu. Les taxis conventionnés sont les seuls acteurs intégrés dans le transport des malades autorisés. Ils sont une complémentarité aux transports sanitaires. Il n'y a pas de grand remplacement : les ambulanciers font les urgences, les soins et les transports allongés. Les taxis transportent des patients valides et assis. Ambulanciers ou taxis, personne ne décide qui fait quoi : c'est le médecin prescripteur qui choisit le mode de transport en fonction de l'état de son patient"